



**SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES
PUBLIQUES
SECTION DE L'OISE**

**DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL N°3
REVISION DE L'EVALUATION DU 16-09-2013**

Monsieur le Président,

La CGT finances publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

Aussi, en introduisant la possibilité pour l'agent d'être reçu par l'autorité hiérarchique, l'administration a totalement remis en cause le rôle et la place des élus des personnels dans le cadre de la défense collective des agents. La CGT finances publiques s'oppose fermement à ce que la réserve de réduction d'ancienneté soit entamée avant même la consultation des CAP : il s'agit d'un détournement des représentants élus par 85% des personnels dans les CAP et d'une atteinte aux fondements de la représentativité : arrangements entre amis, magouilles et compagnie !!!!!

C'est pourquoi la CGT aurait souhaité que toutes les demandes réglées ou non en amont par le recours hiérarchique soient examinées lors de cette CAP, qui seule doit être compétente pour la distribution des mois en réserve.

L'administration s'était également engagée à nous fournir les données chiffrées relatives aux nombres de recours hiérarchiques et aux suites données à ces recours. Données que nous n'avons pas obtenues pour la préparation de cette CAP.

Enfin, la CGT finances publiques revendique l'attribution dès l'année n de l'intégralité des dotations. Chaque possibilité de réduction d'ancienneté constitue en effet une économie faite sur le dos des agents.